

CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 06 SEPTEMBRE 2024 PROCÈS VERBAL

Le Conseil Municipal de la commune de Baudres s'est réuni le vendredi 06 septembre 2024 à la mairie à 18 heures 30 sous la présidence de Bruno LESSAULT Maire.

Etaient présents : Bruno LESSAULT, Françoise LIMOGES, Catherine GUILLAUMIN, Maryvonne BOUQUIN, Thierry DUJON, Isabelle VACHEY, Jean-Yves GAPIN, Pascal FILLON.

Absente excusée : Sophie DOS SANTOS

Quorum : 6

1 – Désignation de la secrétaire de séance : Maryvonne BOUQUIN

2 – Ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du 14 juin 2024
- Délibération modifiant les taux de promotions
- Délibération pour adoption du règlement intérieur du contrat de location et de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes
- Délibération concernant les tarifs de la vaisselle en cas de casse ou perte et mobilier cassé ou endommagé
- Questions et informations diverses.

3 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 juin 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

4 – Délibération modifiant les taux de promotions

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer (à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement) le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Suite à l'avancement d'un agent, le centre de gestion nous a suggéré de modifier la délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade. En effet la délibération précédente fixait uniquement les taux d'avancement pour les agents déjà en poste alors qu'il vaut mieux fixer les taux pour tous les grades possibles, ce qui éviterait de prendre une nouvelle délibération.

Il est bien précisé qu'un taux voté à 100% ne vaut pas avancement, celui-ci est uniquement décidé en conseil municipal et laissé au bon vouloir du conseil.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

5 – Délibération pour adoption du règlement intérieur du contrat de location et de la convention de mise à disposition de la salle des fêtes

Suite à une réunion avec la trésorerie de la Châtre, il a été fortement conseillé aux municipalités de remettre nos contrats de location des bâtiments communaux en conformité. En effet, ceux-ci sont anciens et doivent être revus.

Ces documents, élaborés avec la Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) du service comptable de la Châtre, ont été envoyés à tous les membres du conseil le 26 août et sont proposés au vote.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 pour : 9

6 – Délibération concernant les tarifs de la vaisselle en cas de casse ou perte et mobilier cassé ou endommagé

Les documents ont également été transmis le 26 août, les tarifs sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Il a été constaté que certaines tables achetées en 2020 ont quelques éclats. Il est proposé de les repérer en les numérotant et de dresser un inventaire (n° table constat de la dégradation)

Pour la vaisselle, Françoise LIMOGES annonce qu'il faudra compléter le stock en fonction du budget.

7 – Questions et informations diverses

🏫 Ecole : Bruno LESSAULT donne les effectifs de la rentrée 2024 du RPI :

- ✓ Baudres (maternelle) 25
- ✓ Rouvres-les-Bois (CP-CE1) 18
- ✓ Bouges-le-Château (CE2-CM1-CM2) 19

Soit un effectif total de 62 élèves.

🏡 Etang : Le maire annonce que les travaux de curage et empierrement sont terminés et la berge va être enherbée. La remise en eau est prévue pour octobre et le repoissonnement est étudié avec 2 habitants de Baudres. Les soudures de la bonde sont faites par Thierry et Sébastien.

🚧 Fossés : Certains travaux de curage seront effectués, d'autres reportés.

🚧 Enfouissement des réseaux et éclairage public solaire

Ils seront réalisés prochainement. L'achat des luminaires dépend du début des travaux.

🏡 Cimetière : l'installation des cinq nouvelles cavurnes est effectuée.

Jean-Yves GAPIN demande une réunion de commission afin d'élaborer un règlement intérieur du cimetière et la révision des tarifs de concession.

🏡 Rallye du 09 novembre : le maire réunit les présidents d'association (seulement ceux qui organisent des festivités) pour compléter cette manifestation (buvette, ...). Les bénéfices seront reversés à l'AFM Téléthon. Une autre réunion aura lieu à la salle des fêtes le 1^{er} octobre à 18h avec les organisateurs du Rallye

🏡 Stade : une prise pouvant supporter une remorque frigo a été installée dans la buvette. Le chauffe-eau dysfonctionne, il faut disjoncter après utilisation et le remettre en route seulement la veille de la manifestation.

🏡 Panneaux solaires : le dossier a été complété et achevé fin août. La réponse de la CRE est attendue dans un délai d'un mois et demi.

Bruno LESSAULT a demandé le broyage du terrain, payé par EDF.

🏡 Multiservices : Catherine GUILLAUMIN présente le travail de « défrichage » effectué avec Françoise LIMOGES et Maryvonne BOUQUIN selon quatre hypothèses :

- ✓ Gérance,
- ✓ Distributeurs automatiques et gérance,
- ✓ Distributeurs automatiques seulement,
- ✓ Transformation du bâtiment.

Jean-Yves GAPIN demande de réunir la commission pour approfondir le sujet.

🏡 Poubelles : Pascal FILLON signale que les poubelles sont renversées et non ramassées lors de la tournée.

🏡 Etat de la voirie : Bruno LESSAULT évoque les problèmes avec la communauté de communes pour l'entretien de la voirie. La commune reçoit la facture non détaillée des heures effectuées par la

Communauté de Communes. Jean-Yves GAPIN souhaite un listing détaillé des heures passées sur la commune. Il signale que la Com Com recrute un chargé de communication et pose la question de la nécessité de création de ce poste.

Les maires n'ont pas été informés. Il évoquera ce sujet à la prochaine réunion des maires.

🗳️ Liste électorale : Jean-Yves GAPIN s'interroge sur les courriers envoyés au sujet des radiations sur la liste électorale, à sa connaissance c'est la première fois que ce type d'opération est menée dans la commune. Il est répondu que la préfecture a demandé de mettre à jour les listes électorales en raison des nombreux retours de propagande électorale. Afin de permettre à la commission de faire ce travail, des habitants ont été interrogés sur leur situation. Catherine GUILLAUMIN a donné les explications qui sont à disposition à la mairie ainsi dont la circulaire. Jean-Yves GAPIN observe que la demande de l'état sur la tenue des listes électorales n'est pas nouvelle, et demande que la date de réunion de la commission de révision des listes soit communiquée en conseil.

🍽️ Tarifs cantine : La société API nous informe que le tarif du repas passera de 3.113 € à 3.153 € sans changement pour le tarif de livraison.

Jean-Yves GAPIN évoque la gratuité pour les foyers les plus modestes considérant que la santé des enfants devrait être une priorité pour la communauté, Pascal FILLON et Catherine GUILLAUMIN disent que toutes les familles doivent participer au coût du repas.

🗳️ Assainissement : Pascal FILLON souhaite qu'une information soit donnée aux habitants sur la suite de l'étude menée sur l'assainissement. Catherine GUILLAUMIN s'engage à l'insérer dans le prochain journal « Com'Baudres ».

🗳️ Réunion d'information fibre : elle aura lieu à la salle des fêtes de Bouges-le-Château mercredi 11 septembre. Isabelle VACHEY a fait des simulations sur internet et le tarif le plus bas semble supérieur à la tarification actuelle.

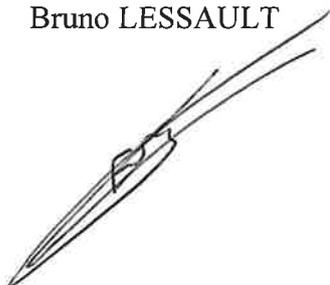
🗳️ Pigeons : Jean-Yves GAPIN et Adrien GAUGRY signalent une invasion de pigeons dans le bourg et s'interrogent sur leur élimination, des habitants se plaignent de leurs nuisances, et des bâtiments municipaux comme l'église en subissent les détériorations.

Que faire vis-à-vis des propriétaires de chiens qui ne les tiennent pas en laisse, comment résoudre le problème des déjections.

La séance est levée à 20h50

Le Maire,

Bruno LESSAULT



La secrétaire de séance,

Maryvonne BOUQUIN

